

fut créé en Ontario en 1922. Ces organismes provinciaux, qui sont demeurés autonomes, existent à l'heure actuelle dans toutes les provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis 1954, les services de cet organisme s'étendent aux adultes. Les programmes provinciaux varient: ils vont de l'établissement de cliniques de paralysie cérébrale et du maintien de colonies d'été pour les désavantagés au paiement de services de traitement, de prothèse, de soins hospitaliers et infirmiers pour les désavantagés nécessiteux. Dans la plupart des provinces, des cercles d'œuvres recueillent de l'argent afin de soutenir le travail du Conseil, spécialement en vendant des timbres de Pâques.

**The Canadian Paraplegic Association.**—Cet organisme, créé en 1945 afin de rendre plus complets les services spécialisés de traitement et de réadaptation que le ministère des Affaires des anciens combattants avait établis à l'intention des anciens combattants, comprend maintenant des services destinés aux civils atteints de paraplégie ainsi qu'aux personnes sérieusement désavantagées par la poliomyélite et d'autres infirmités. Le bureau national de l'Association et le centre principal de traitement (Lyndhurst Lodge) sont situés à Toronto dans un même immeuble. Les services comprennent des traitements pour hospitalisés et malades externes, la distribution d'appareils de prothèse, des prêts aux malades, et des services de réadaptation, par exemple l'orientation professionnelle. Quatre divisions régionales ont été aussi établies: dans les provinces Maritimes, le Québec, le Canada central-occidental et le Canada occidental. La division occidentale est affiliée au centre de réadaptation *G. F. Strong*.

**National Heart Foundation of Canada.**—*The Canadian Heart Foundation*, créée en 1947 par des médecins afin de coordonner les travaux de recherche et de renseigner le public, a été remplacée en 1956 par la *National Heart Foundation of Canada*. Ses membres comprennent des organismes profanes et médicaux qui veulent encourager et aider les travaux de recherche sur les maladies cardio-vasculaires. Son bureau national se trouve à Toronto.

**Multiple Sclerosis Society of Canada.**—Organisé en 1948 afin d'encourager, d'appuyer et de coordonner les travaux de recherche qui portent sur la sclérose en plaques, cet organisme recueille aussi des rapports statistiques et fait l'éducation du public. Le bureau national, situé à Ottawa, est maintenu par douze chapitres provinciaux et locaux dont la fonction principale est de recueillir des fonds.

**The Muscular Dystrophy Association of Canada.**—Cet organisme a été créé en 1954 afin de stimuler et d'unifier les travaux de recherche sur la cause, la nature et le traitement de la dystrophie musculaire, ainsi que d'encourager l'établissement de services de diagnostic, de consultation et de traitement. Son bureau national qui est appuyé par neuf chapitres régionaux, se trouve à Toronto. Cet organisme s'efforce surtout d'aider les travaux de recherche qui se poursuivent dans les centres médicaux de tout le pays.

## PARTIE IV.—SERVICES INTÉRESSANT LES ANCIENS COMBATTANTS\*

Le ministère des Affaires des anciens combattants est chargé de l'application des lois qui composent la Charte même des anciens combattants, sauf la loi sur les pensions, qui relève de la Commission canadienne des pensions. Voici quelles sont, à l'heure actuelle, les principales attributions du ministère: soins médicaux aux anciens combattants qui y ont droit; réadaptation des anciens combattants, y compris le versement d'allocations et autres prestations; formation professionnelle des ex-militaires et aide visant l'instruction des enfants des morts de la guerre; services généraux de bien-être; établissement sur les terres et assistance à la construction d'habitations; et assurance des anciens combattants. Ces attributions sont exposées en détail aux sections 1 à 5 du présent chapitre. La section 6 porte sur les pensions versées au titre de la loi sur les pensions, la section 7 sur les allocations accordées en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, et la section 8 sur les commissions et conseils intéressant les anciens combattants.

\* Rédigé au ministère des Affaires des anciens combattants, à Ottawa.